SUISSIMAGE, ProLitteris, SSA, SUISA et SWISSPERFORM SUISSEDIGITAL Swissstream IRF (Communauté d'intérêts radio et télévision)

Communiqué de presse

Les chaînes TV, les distributeurs TV et les sociétés de gestion assurent l'avenir de la télévision en replay

Berne, Zurich, le 12 juin 2020 — Les sociétés de gestion et les associations de distributeurs Suissedigital et Swissstream se sont mis d'accord sur un nouveau tarif (Tarif commun 12) régissant la télévision en différé en Suisse sur la base de la loi sur le droit d'auteur. Dans ce cadre, la durée d'enregistrement des programmes télévisés est étendue de 7 à 14 jours. En outre, à l'avenir, les téléspectateurs pourront choisir eux-mêmes, dans l'offre des distributeurs TV, la quantité de publicité qu'ils souhaitent voir durant la télévision en différé. La nouvelle règlementation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre des négociations sur les droits d'auteur menées par Suissimage, les associations de distributeurs Suissedigital et Swissstream ainsi que les chaînes TV opérant en Suisse et financées par la publicité ont cherché en commun de nouveaux formats publicitaires innovants pour les chaînes TV dans le domaine de la télévision en différé. Après que le Parlement eut refusé, en décembre 2018, de réglementer le régime de la copie privée en matière de télévision en différé dans le cadre de la révision de la loi sur le droit d'auteur, appelant au contraire les parties concernées à résoudre d'un commun accord le conflit sur la publicité TV en replay, ces dernières sont parvenues au cours des 18 derniers mois à élaborer une solution d'avenir. Celle-ci tient compte de manière équilibrée des différents intérêts des téléspectateurs, des chaînes TV financées par la publicité et des distributeurs TV. Le nouveau tarif relatif aux droits d'auteur a été soumis à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) le 11 juin.

Les téléspectateurs bénéficieront d'une période de replay étendue

Les téléspectateurs pourront désormais visionner les programmes TV pendant 14 jours après leur diffusion, Jusqu'à présent, la possibilité d'enregistrer des programmes TV était limitée à 7 jours. Les téléspectateurs bénéficieront donc d'une programmation deux fois plus importante dans l'offre disponible en replay.

Les téléspectateurs pourront en outre choisir eux-mêmes, dans l'offre des distributeurs TV la quantité de publicité qu'ils souhaitent voir durant la télévision en différé. Le nouveau tarif relatif aux droits d'auteur permettra aux chaînes TV de proposer des offres en replay à publicité très réduite, voire sans publicité. En revanche, le compromis trouvé prévoit désormais pour les chaînes TV la possibilité de commercialiser une publicité de démarrage de quelques secondes, ainsi que des spots courts lorsque la publicité est sautée dans le programme et une publicité d'affichage en cas d'actionnement du bouton pause. De plus, au moment de lancer la télévision en différé, les téléspectateurs ne seront plus obligés d'effectuer une

avance rapide manuelle jusqu'au démarrage. Après la première publicité, ils arriveront désormais automatiquement au début du programme replay souhaité. De même, ils pourront passer directement au programme après la diffusion des courts spots publicitaires.

Une solution sectorielle largement soutenue

L'accord sectoriel, qui constitue un compromis bénéficiant d'un large soutien, vise à assurer durablement l'avenir de la télévision en différé en Suisse. L'adhésion à l'accord sectoriel est ouverte à tous les distributeurs TV et toutes les chaînes TV, mais elle n'est pas obligatoire. La SRG SSR considère l'extension de la durée de replay à 14 jours comme inappropriée et n'est pas partie prenante à l'accord sectoriel. Grâce au consensus sur le tarif et à la solution sectorielle, il sera néanmoins possible d'enregistrer également les programmes de la SRG SSR pendant 14 jours et de sauter la publicité comme auparavant.

Alexander Schmid, directeur de Swissstream : « En accord avec les diffuseurs TV, nous avons rendu la télévision plus attrayante, grâce à un compromis très helvétique dans un contexte réglementaire complexe. Les téléspectateurs bénéficieront d'une durée de replay plus longue et auront le choix de refuser toute publicité ou d'en accepter un volume très limité. Ils pourront alors choisir parmi une offre à la carte. »

Simon Osterwalder, directeur de Suissedigital : « Je me réjouis que le consensus tarifaire désormais atteint mette un terme à une longue période d'incertitude juridique marquée par des mesures législatives. Il s'agit d'une solution de compromis prenant en compte des intérêts divergents. C'est une solution équitable. »

Valentin Blank, directeur de Suissimage : « Après des négociations serrées entre représentants des groupes d'intérêts au cours des derniers mois, nous sommes heureux que toutes les parties concernées aient accepté de soutenir une solution assurant l'avenir du replay, qui profitera aux téléspectateurs, aux distributeurs, aux titulaires de droits et aux chaînes TV. »

Roger Elsener, directeur Entertainment chez CH Media : « Nous rendons la télévision en replay encore plus attrayante pour les téléspectateurs, tout en bénéficiant d'une base solide qui nous permettra de nous développer à travers nos offres innovantes et de continuer à investir dans les émissions de télévision suisses. »

Contact:

Swissstream

Alexander Schmid, directeur de Swissstream

Alexander.schmid@epartners.ch Téléphone: +41 43 268 87 77

Suissedigital

Simon Osterwalder, directeur

<u>Simon.Osterwalder@bratschi.ch</u>

Téléphone mobile : +41 79 440 43 43

Suissimage

Valentin Blank, directeur

Valentin.blank@suissimage.ch

Téléphone : +41 79 239 73 93

IRF

Andrea Werder, directrice office@irf-radiotv.ch

Téléphone : +41 43 244 84 80